

RAPPORT ANNUEL ZONE DE PROTECTION MARINE EN
VERTU DE LA LOI SUR LES OCÉANS 2023



*Crédit photo : Northern Bottlenose Whale Project,
Université Dalhousie*

2023

RAPPORT ANNUEL

Zone de protection marine
Gully



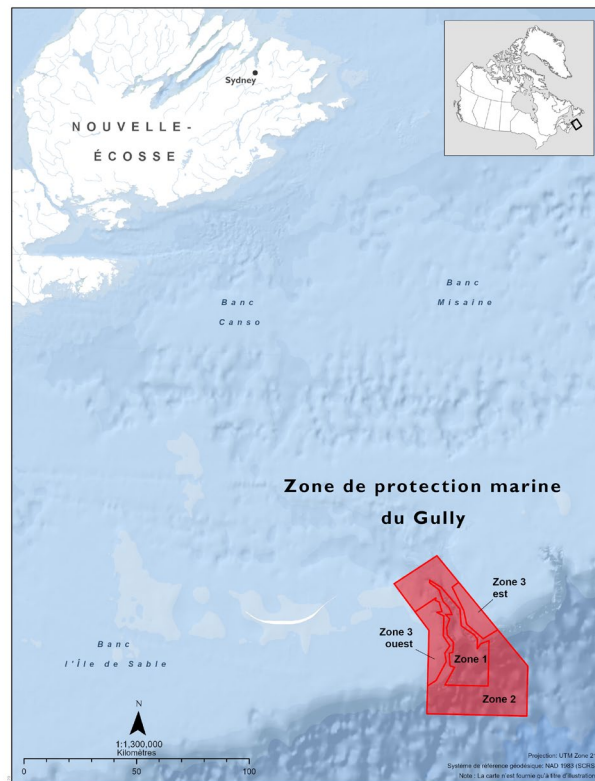
Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Contenu

- »»» En bref
- »»» Faits saillants
- »»» Pleins feux sur : Avantages
- »»» Éducation et sensibilisation
- »»» Recherche et suivi
- »»» Collaborations et partenariats
- »»» Surveillance et application de la loi
- »»» Gestion et gouvernance
- »»» Regard sur l'année à venir





En bref

Date de désignation :

2004

Superficie :

2 363 km²

Contribution aux objectifs de conservation marine :

0,04 %

Emplacement :

Le Gully est situé à 200 km au large de la Nouvelle-Écosse, à l'est de l'île de Sable. Il se trouve dans la biorégion du plateau néo-écossais, dans l'océan Atlantique.

Gérée par :

Pêches et Océans Canada (MPO)

Zones :

Il y a trois zones de gestion :

- la partie centrale du canyon (zone 1), qui bénéficie de la plus haute protection et où aucune activité de pêche commerciale n'est autorisée;
- la tête et les parois du canyon et les eaux profondes de la plaine abyssale (zone 2); c'est là que certaines pêches à la ligne sont autorisées;
- les bancs de sable adjacents au canyon (zone 3); certaines pêches à la ligne y sont également autorisées.



Faits saillants

En 2023, une nouvelle technique d'échantillonnage utilisant l'ADN environnemental (ADNe) a été utilisée pour la première fois dans la ZPM du Gully pour détecter la présence d'espèces. Elle est particulièrement utile car le Gully est un canyon très profond dont l'accès par d'autres techniques d'échantillonnage telles que le chalutage de recherche est limité.

Une proposition de 1,5 million de dollars sur un bloc d'exploration pétrolière et gazière à côté de la ZPM du Gully a été présentée par une société écossaise, mais elle a été rejetée par les gouvernements fédéral et provincial.

Un accord de contribution a été signé avec le *Whitehead lab* de l'Université Dalhousie pour soutenir la poursuite de ses recherches sur les cétacés dans le Gully, en mettant l'accent sur la baleine à bec commune, qui est en voie de disparition.

Le prix de reconnaissance du Gully a été remis à Trevor Kenchington, chercheur à l'Institut océanographique de Bedford du MPO, pour les contributions de toute sa vie à la recherche sur la ZPM du Gully.



Crédit photo : Northern Bottlenose Whale Project, Université Dalhousie



Pleins feux sur : Avantages

Écologiques

Cette ZPM a été identifiée comme habitat essentiel pour la population de baleines à bec communes du plateau néo-écossais, une espèce en voie de disparition, en vertu de la Loi sur les espèces en péril, et elle constitue un habitat important pour 15 autres espèces de baleines et de dauphins.

Le Gully possède la plus grande variété connue de coraux d'eaux froides au Canada atlantique, avec une trentaine d'espèces déjà recensées. La ZPM aide à protéger la biodiversité de ces récifs coralliens uniques des eaux froides des grands fonds.

Socioculturels

Les images recueillies dans la ZPM améliorent les efforts de connaissance de l'océan et d'éducation en aidant les gens à découvrir les milieux hauturiers éloignés. Cette zone contribue également à favoriser l'intendance des océans. Par exemple, le Whitehead lab a inspiré des possibilités d'éducation et de recherche dans la ZPM du Gully pour de nombreux étudiants et membres du milieu universitaire qui s'intéressent à l'écologie et à la biologie de la ZPM.

Les années précédentes, Aventure Canada a également effectué des observations d'oiseaux de mer et de mammifères marins pendant son transit dans la ZPM du Gully à bord de son navire écotouristique de luxe qui apporte l'aventure et la science à ses passagers.

Économiques

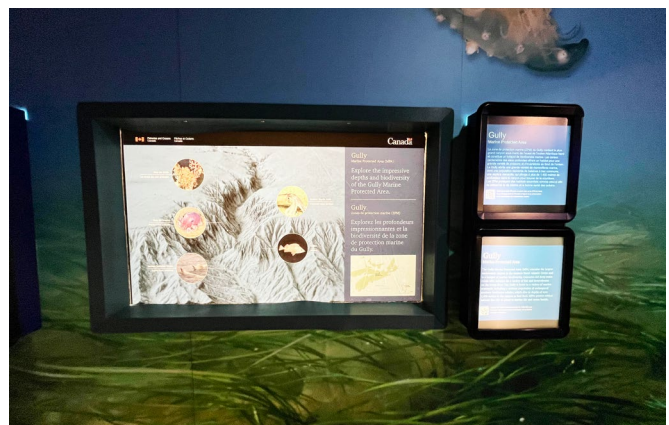
Étant donné que la ZPM est située loin au large des côtes, les possibilités récréatives sont limitées et la plupart des avantages économiques découlent de la pêche commerciale. La zone 2 et la zone 3 de la ZPM du Gully demeurent une zone de pêche commerciale active, où la plupart des activités sont pratiquées à la ligne garnie d'un hameçon pour les espèces de flétans, d'espadons et de thons. Un feuillet d'information sur les pêches économiques a été produit pour les débarquements de 2015 à 2019 dans la ZPM par rapport à l'extérieur de la ZPM. Ces dernières années, les valeurs au débarquement de la région s'élevaient en moyenne à environ 600 000 \$ par année, la majeure partie des débarquements ayant lieu dans la municipalité régionale d'Halifax.



Éducation et sensibilisation

En 2023, l'une des réunions du Comité consultatif a été entièrement consacrée à la discussion des possibilités et des projets d'éducation et de sensibilisation.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'exposés et d'affiches ont présenté la ZPM du Gully, notamment :



- au Cinquième Congrès international sur les aires protégées marines (IMPAC5) à Vancouver, en Colombie-Britannique;
- à l'événement « Les océans et vous » au Musée maritime de l'Atlantique;
- pendant des activités de la Semaine des océans partout en Nouvelle-Écosse;
- à la Conférence de l'île de Sable;
- à la Nature Zone au Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse à Halifax;
- à l'événement du Nova Scotia Underwater Council à Halifax.

Autres documents de sensibilisation et de mobilisation :

- plusieurs panneaux ont été installés au Musée des pêches de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse;
- une carte de plancher géante de la Coalition canadienne de connaissance de l'océan a présenté un contenu en réalité augmentée sur la ZPM du Gully.



Recherche et suivi

De nombreuses activités de recherche et suivi ont eu lieu dans la ZPM du Gully au cours de la dernière année, notamment plusieurs relevés de recherche récurrents et en cours, tels que :



Crédit photo : H. Moors-Murphy

- Relevé de flétan à la palangre – relevé mené conjointement par l'industrie et le MPO;
- Relevés de l'écosystème – Direction des sciences du MPO;
- Relevé du crabe – Direction des sciences du MPO;
- Suivi acoustique des poissons marqués – Direction des sciences du MPO;
- Relevé du Programme de Monitoring de la Zone Atlantique – Direction des sciences du MPO;
- Surveillance acoustique passive des cétacés – Direction des sciences du MPO;
- Recherche sur les baleines à bec – Université Dalhousie;
- Levé multifaisceau – Service hydrographique du Canada.

La Direction des sciences du MPO a appliqué une technique de relevé pour la première fois dans la ZPM du Gully l'année dernière : les relevés d'ADN environnemental (ADNe).

La surveillance continue de la ZPM du Gully est guidée par le [Cadre de surveillance](#) publié en 2010. Un Examen en [2021 des informations de base, des indicateurs de surveillance et des tendances dans la zone de protection marine du Gully continue d'encadrer](#) et de décrire le travail sur le terrain réalisé par la Direction des sciences du MPO.

Les rapports suivants ont été publiés en 2023 :

- Rapport technique : [The current state of pressure monitoring in the Gully MPA](#)
- Document de recherche du SCAS : [Surveillance de la zone de protection marine du Gully : Poissons et ressources halieutiques](#)

De plus, un document de recherche mettant en vedette le Gully a été publié en juin 2023 par des scientifiques du MPO et d'autres experts du milieu universitaire. Il examine les tendances à long terme de la pollution par les plastiques flottants dans une ZPM et cerne les menaces pour les baleines à bec communes en voie de disparition.



Collaborations et partenariats

Un accord de contribution a été signé avec le *Whitehead lab* pour poursuivre ses travaux sur les baleines à bec dans la ZPM du Gully. Les avantages supplémentaires sont la collecte de débris marins et l'échantillonnage pendant la réalisation de travaux sur le terrain pour contribuer à d'autres initiatives, telles que l'échantillonnage et l'évaluation continus des microplastiques.

Le Service hydrographique du Canada a réalisé un levé multifaisceau qui comprenait une couverture des vagues de sable à la tête du canyon pour aider les géologues à comprendre les mouvements des sédiments dans le canyon.

Transports Canada continue d'appliquer sa réglementation relative à l'échange d'eau de ballast dans la ZPM du Gully. Le Programme national de surveillance aérienne de Transports Canada effectue des vols de surveillance de la pollution aérienne au-dessus de la ZPM du Gully et signale tous les événements au MPO.



Surveillance et application de la loi

Les agents de surveillance en haute mer (agents des pêches) s'occupent principalement des incursions dans les limites qui sont observées à partir de la plateforme aérienne. En moyenne, une à deux patrouilles aériennes ont eu lieu par semaine. Par exemple, en décembre 2023, trois patrouilles dédiées à la ZPM ont été effectuées. Au total, l'unité en haute mer a réalisé 108 heures



de surveillance aérienne. Ces patrouilles sont conformes au plan de mise en œuvre d'application de la loi de Conservation et Protection.

Plusieurs arraisonnements en mer ont également été effectués dans le cadre de patrouilles de navires au cours de la dernière année, donnant lieu à des infractions. Les arraisonnements en mer ont permis de cerner des problèmes, comme la déclaration d'irrégularités (par exemple, des inexactitudes dans les journaux de bord et des entrées manquantes pour des calées ou des espèces), ainsi que la rétention potentielle d'individus de taille non réglementaire ou d'espèces non autorisées.

Le 20 mars 2023, une personne de l'est de la Nouvelle-Écosse a été déclarée coupable en vertu de la Loi sur les pêches de non-respect des conditions de son permis commercial en pêchant dans une section fermée de la ZPM (zone 1).

Une violation de la loi demeure devant les tribunaux pour des infractions de pêche qui se sont produites dans la ZPM du Gully.

Transports Canada a également effectué des vols de patrouille de la pollution au-dessus de la ZPM du Gully.





Gestion et gouvernance

Le plan de gestion de la ZPM du Gully a été mis à jour pour la dernière fois et publié en 2017; il fournit un cadre pluriannuel qui comprend :

- une vision globale;
- les objectifs;
- les priorités en matière de conservation.

Le Comité consultatif du Gully s'est réuni deux fois en 2023. Une réunion d'une journée complète avec des mises à jour scientifiques a eu lieu en mars et une réunion spéciale de sensibilisation consacrée à célébrer les 20 ans depuis la désignation a eu lieu en décembre.

En 2023, quatre nouveaux plans d'activités pour la ZPM ont été approuvés; plusieurs approbations

pluriannuelles des années précédentes demeurent actives. L'ordonnance modificative de 2019 a été émise de nouveau pour fermer deux parties de la zone 2 de la ZPM à la pêche du poisson de fond afin de protéger les zones importantes pour les coraux des grands fonds.

L'exploration pétrolière et gazière à côté de la ZPM du Gully suscite toujours de l'intérêt. Un appel d'offres a été lancé pour une parcelle hauturière, une parcelle d'eaux peu profondes sur le banc de l'Île de Sable du plateau néo-écossais. La soumission a été présentée à l'approbation des ministres fédéral et provincial des Ressources naturelles, qui s'y sont opposés dans une décision de la rejeter.

Regard sur l'année à venir

Le 20^e anniversaire du Gully sera marqué en 2024 par des célébrations et des activités dans toute la région.

L'analyse est en cours pour déterminer la présence d'espèces dans le Gully à partir des échantillons d'ADNe prélevés dans la région à l'été 2023.

Le Comité consultatif se réunira à l'automne 2024. Une étude de cas de la Stratégie sur le bruit dans les océans en est à l'étape de la révision pour la ZPM du Gully.





Publié par :

Pêches et Océans Canada, Ontario K1A 0E6

Also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2025

N° de cat. Fs1-99F-PDF

ISSN 2818-6869

On doit citer la publication comme suit :

Pêches et Océans Canada. 2025. Rapport annuel du Gully Zone de protection marine (ZPM) 2023. Rapport annuel. Zone de protection marine Gully. 8 p.